

**CÂZIER POURR YÉTT MEMBR SOUËTIER(R) D CHUBRI**  
**FORMULAIRE D'ADHÉSION À CHUBRI AU TITRE DE MEMBRE ASSOCIÉ(E)**

Mae, / Je, soussigné,

ptit non / prénom	
NON D FAMILH / NOM DE FAMILLE	

qhi dmeurr / demeurant

ad-rç / adresse	
telefon-n / téléphone	
mél / courriel	

païss ô souëton Chubri conm **menbr souëtier(r)** pourr l'an-née **2016**  
adhère au titre de **membre associé(e)** à l'association Chubri  
pour l'année **2016**

e j pay ma part (*sonm a chouâzi*)

et verse ma cotisation (*montant au choix*)

10 €  20 €  30 €  50 €

aotr sonm / autre montant : \_\_\_\_\_ €

en cheq marqè ô non d « Chubri »  
par chèque libellé à l'attention de « Chubri »

en monâe  
en espèces

Fèt le / Fait le

jour / jour	mouâz / mois	an-née / année

Sign du membr  
Signature du membre

--

*Orée dé statut / Extrait des statuts*

**Article 2 - Objet**

L'association a pour objet : l'inventaire et l'étude du gallo, son actualisation et la transmission des connaissances produites.

Elle vise à :

- Contribuer au sauvetage et au développement du gallo
- Favoriser l'émergence d'une recherche structurée et professionnalisée sur le gallo
- Favoriser la mise en réseau des compétences en matière d'étude du gallo
- Favoriser la réactualisation de la langue, notamment dans le domaine terminologique
- Favoriser l'abandon des complexes liés au gallo en contribuant à l'émergence de nouveaux usages de la langue, notamment dans la vie publique
- Créer des outils contribuant à une bonne transmission du parler des anciens aux nouvelles générations

**Article 5 – Membres**

L'association se compose de membres titulaires et de membres associés.

- Sont membres titulaires les personnes physiques ou morales admises comme telles par le Conseil d'Administration et versant au moment de l'admission et ensuite chaque année une cotisation dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration. En Assemblée générale, ils peuvent être élus au sein du Conseil d'Administration.
- Sont membres associés les personnes physiques ou morales versant une cotisation dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration. En Assemblée générale, ils ne peuvent être élus au Conseil d'Administration.

Tout(e) membre associé(e) peut demander à être admis comme membre titulaire par courrier adressé à l'attention du (de la) président(e) au siège social de l'association.

**Chubri**  
11 rue d Flandre  
35000 Renn - fr  
+33 (0) 2 99 84 08 87  
chubri@chubri.org  
www.chubri.org

souëton louè 1901 (I.O. 23/9/2000)  
ape > 9499Z  
siret > 478 382 930 00046

**Chubri**  
11 rue de Flandre  
35000 Rennes - fr  
+33 (0) 2 99 84 08 87  
chubri@chubri.org  
www.chubri.org

ass. loi 1901 (I.O. 23/9/2000)  
ape > 9499Z  
siret > 478 382 930 00046